RECU 06 MAR 2008 09:47

SICABLE

PRYSMIAN CABLES & SYSTEMS

RAPPORT ANNUEL 2007

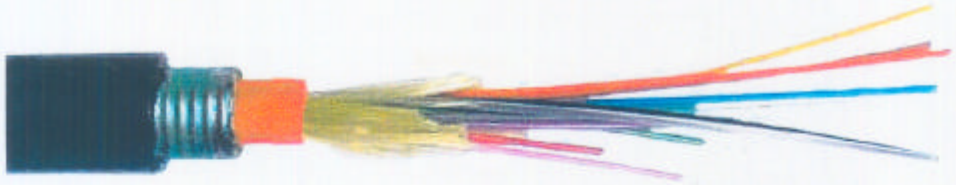

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 12 MARS 2008

Sicable est une filiale de PRYSMIAN Câbles et Systèmes www.prysmian.com

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES

Siège Social
15 B.P. 35 ABIDJAN 15
Rue du Textile, Zone Industrielle de Vridi
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél : 21 21 35 35 Fax : 21 21 35 45 - 21 27 57 35
E-mail : contact@sicable.ci

S.A. au capital de 740.000.000 F CFA
R.C. CI-ABJ-1975-B-16137
C.C. : 75 02029 Z
Régime fiscal : Réel Normal
Centre des Impôts : DGE Abidjan

Banques :
BICICI-SUD : A0006 01561 0000019000019 95
SGBCI VRIDI : A0008 01116 011630499947 31
ECOBANK SIEGE : A0059 01010 000053595012 52
BOA SIEGE : A0032 01001 001086940008 58
VERSUS BANK : A0112 01001 011000720011 88

AFAQ ISO 9001 VERSION 2000

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
12 MARS 2008

S O M M A I R E

	Page
	1
A. Direction de SICABLE	2
B. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	3
C. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	4
D. Résolutions	9
E. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007	11
F. Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes	17

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
12 MARS 2008

➢ **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
(Avant la présente assemblée)

- ✓ Monsieur **Laurent TARDIF** (Président Directeur Général)
- ✓ Monsieur **Frédéric TAILHEURET** (Directeur Général Adjoint)
- ✓ Société **PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France**
  (ayant pour représentant permanent Monsieur Jean Claude FREBAULT)
- ✓ Société **SIDELAF**
  (ayant pour représentant permanent Monsieur Kouassi KOUADIO)
- ✓ Monsieur **Roberto CARDI**
- ✓ Monsieur **Fausto D'INGILLO**
- ✓ Monsieur **Victor Delchan OUEDRAOGO**
- ✓ Monsieur **Blaise Adoni TANOH**

➢ **COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Les titulaires

- ✓ PRICEWATERHOUSECOOPERS
- ✓ ECR INTERNATIONAL

Les suppléants

- ✓ ERNST & YOUNG
- ✓ SIGECO

000002

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MARS 2008

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2007 et approbation de ce rapport ;

2. Rapport général des Commissaires aux comptes ;

3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de ce rapport ;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation du résultat ;

6. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2008 ;

7. Composition du Conseil d'Administration - renouvellement de mandats et nomination d'un nouvel administrateur.

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MARS 2008

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats dégagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Par la suite, il vous sera donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous vous demandons, après avoir entendu ces différents rapports, de statuer sur les résolutions qui vous sont soumises par le Conseil d'Administration.

Vous avez été régulièrement convoqués et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. CONTEXTE DE L'ANNEE 2007

La crise que vit la Côte d'Ivoire depuis l'insurrection armée survenue le 19 septembre 2002, s'est poursuivie au cours de l'année 2007. Elle a continué d'impacter négativement la marche des affaires aussi bien en Côte d'Ivoire que dans les pays de l'Hinterland.

Cependant, la signature des accords dits de "OUAGADOUGOU", en mars 2007, semble impulser un dynamisme nouveau au processus de sortie de crise.

Dans cet environnement de fragilité du tissu économique national, SICABLE a su améliorer ses performances.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

a. Activité commerciale et industrielle

Par rapport à l'année précédente, l'évolution des ventes et de la production réalisées se présente comme suit :

- Les ventes de câbles fabriqués par SICABLE pour l'année 2007 se sont élevées à 1.918 tonnes pour un montant hors taxes de 6.849 millions de FCFA, en nette progression de 29,5 % en volume et 48,9% en valeur.
- Les ventes de marchandises sont aussi en forte hausse, passant de 984 millions de FCFA à 2.529 millions de FCFA ; soit +157%.
- Le chiffre d'affaires tiré des prestations de services et ventes de produits divers est de 303 millions de FCFA à comparer à 135 millions de FCFA en 2006, en rapport avec la poussée des ventes à l'exportation.

Au total, le chiffre d'affaires global de l'exercice s'est établi à 9.681 millions de FCFA contre 5.717 millions de FCFA en 2006, en amélioration de 69,3%.

Cette tendance haussière, observée sur les différents segments clients et produits, s'explique par la consolidation de nos positions tant en Côte d'Ivoire que dans nos traditionnels marchés et l'UEMOA mais également par la montée en puissance de l'Afrique Centrale.

Sur le plan industriel, l'ensemble des indicateurs s'est amélioré avec un niveau de production annuelle de 1.960 tonnes en accroissement de +45% par rapport à 2006. Le rythme de production au deuxième semestre, en forte hausse à 1.300 tonnes, correspond à des niveaux qui n'ont plus été atteints depuis l'année 2004.

b. Achats consommés

L'année 2007 été notamment marquée par les difficultés d'accès aux sources d'approvisionnement en raison des vives tensions exercées, au niveau mondial, sur nos principales matières premières (cuivre et aluminium) et du maintien de la Côte d'Ivoire dans la catégorie "risque pays élevé".

En outre, les changements de procédures douanières ont occasionné des retards ainsi que des surcoûts importants.

Nous avons poursuivi la gestion prudente des prix des matières dans nos ventes ainsi que des besoins de trésorerie liés à l'augmentation des consommations.

c. Impôts et taxes

Suite à une vérification générale de comptabilité portant sur la période 2004-2006, la Direction Générale des Impôts a opéré des redressements fiscaux pour un montant global de 69 millions de FCFA.

d. Provisions pour dépréciation et amortissements

Stocks
En augmentation de 229 millions de FCFA par rapport à l'exercice 2006, la provision pour dépréciation des stocks constituée en 2007 est liée à la baisse des cours du cuivre et de l'aluminium à la fin de l'exercice.

Clients
La réduction des provisions pour dépréciation des comptes clients de 125 millions de FCFA est due essentiellement au recouvrement partiel de créances douteuses antérieurement dépréciées.

Amortissements
Les dotations aux comptes d'amortissement sont en baisse de 12% à 183 millions de FCFA, d'importants investissements étant totalement amortis depuis la fin du premier semestre de l'année 2006.

e. Provisions réglementées, dettes financières et ressources assimilées

Provision pour fluctuation des cours (PFC)
SICABLE est admise à constituer une PFC sur les stocks de cuivre, inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées et fonds assimilés, en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Le montant de la PFC est en très légère hausse, passant de 263 millions de FCFA, au 31 décembre 2006, à 265 millions de FCFA au 31 décembre 2007.

Indemnités de fin de carrière
Jusqu'à la fin de l'exercice précédent, la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite était évaluée conformément aux dispositions de la convention collective interprofessionnelle de 1977.

Pour tenir compte des principes et règles comptables en vigueur, l'évaluation de ces engagements a été faite sur des bases actuaires à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

La provision, à cette date, ressort à 93 millions de FCFA, en diminution de 57 millions de FCFA comparativement à la même période de l'année précédente.

Provisions pour risques et charges
Compte tenu de l'évolution des affaires pendantes devant les Tribunaux, le niveau des provisions pour risques et litiges a été porté à 15 millions de FCFA, générant une charge de 11 millions FCFA sur l'exercice 2007.

f. Investissements

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2007 se sont élevés à 134 millions de FCFA, contre 75 millions de FCFA en 2006, et portent essentiellement sur le renouvellement de matériel auxiliaire de production et l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion.

g. Trésorerie

La situation de trésorerie s'est révélée assez confortable tout au long de l'année en dépit de quelques tensions liées au rythme des fabrications, en rapport avec le relèvement du niveau d'activité en glissement annuel.

A la clôture de l'exercice, la situation de trésorerie est excédentaire de 2.271 millions de FCFA, en amélioration de 1.413 millions de FCFA par rapport à la même période de l'année dernière.

h. Résultat de l'exercice

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 présentent un bénéfice net d'impôt de 435.371.317 FCFA se décomposant comme suit :

- Bénéfice d'exploitation	: +622.142.407 FCFA
- Résultat financier	: +585.719 FCFA
- Résultat H.A.O.	: -11.848.099 FCFA
- Impôts sur les bénéfices	: -175.508.710 FCFA
Bénéfice net d'impôt	:+435.371.317 FCFA

000006

i. Affectation du résultat de l'exercice

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

- Dividendes bruts : 162.800.000 FCFA
- Dotation du compte « report à nouveau » : 272.571.317 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action est 1.100 FCFA. Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) dont le taux est actuellement de 10%, le dividende net par action est de 990 FCFA.

Le compte « report à nouveau » passera de 1.683.903.609 FCFA à 1.956.474.926 FCFA.

3. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront dans le cadre de leur mission sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

- Le rapport général sur les états financiers annuels ;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE,

et vous aurez à statuer sur ce rapport spécial.

4. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : RENOUVELLEMENT DE MANDATS

Les mandats des administrateurs suivants arrivent à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale :

- Société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France, ayant pour représentant permanent Monsieur Jean-Claude FREBAULT ;
- Monsieur D'INGILLO Fausto ;
- Monsieur OUEDRAOGO Delchan ;

Nous vous proposons de

4.1 renouveler les mandats de PRYSMAIN CABLES ET SYSTEMES France et de Monsieur OUEDRAGO Delchan.

4.2 nommer Monsieur Gérard LENCOT.

Chacun pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

000007

5. INDEMNITES DE FONCTION POUR L'EXERCICE 2008

En application des dispositions de l'article 17 bis de nos statuts, nous vous proposons de maintenir à 4.500.000 FCFA (quatre millions cinq cent mille francs CFA) le montant global brut des indemnités de fonction (anciennement nommées jetons de présence) alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice 2008.

6. PERSPECTIVES ANNEE 2008

Confrontée à l'ouverture des marchés régionaux dans une période de fragilité du tissu économique ivoirien, SICABLE s'engage à poursuivre sa politique de consolidation et d'adaptation visant à renforcer sa compétitivité.

Au plan Commercial, la Société poursuivra ses efforts de consolidation de ses parts de marché chez ses clients stratégiques après une bonne année 2007.

Les axes de développement sont d'une part géographiques vers la zone Afrique Centrale et d'autre part orientés vers des grands comptes générateurs de marchés de spécialités à forte valeur ajoutée.

Au plan industriel, les actions d'efficience seront poursuivies afin d'améliorer sensiblement la marge opérationnelle en misant sur un niveau de production plus stable et régulier qu'en 2007.

Les besoins de financement de l'entreprise, à court terme, seront couverts par ses fonds propres.

000008

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MARS 2008

TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, en prend acte.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et approuve séparément chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président Directeur Général, au Directeur Général Adjoint et à tous les Administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit, le bénéfice net de l'exercice 2007 qui s'établit à 435.371.317 FCFA :

- Dividendes bruts : 162.800.000 FCFA
- Dotation du compte « report à nouveau » : 272.571.317 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action est de 1.100 FCFA. Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu de valeurs mobilières (IRVM) dont le taux est actuellement de 10%, le dividende net par action est de 990 FCFA.

Le compte « report à nouveau » passera de 1.683.903.609 FCFA à 1.956.474.926 FCFA.

000009

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de maintenir à 4.500.000 FCFA (quatre millions cinq cent mille francs CFA) le montant brut global des indemnités de fonction alloué, pour l'exercice 2008, au Conseil d'Administration.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur Monsieur de OUEDRAOGO Delchan Victor pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide la nomination en qualité d'administrateur de la Société de Monsieur Gérard LENCOT, né le 14-11-1952 à Paris (16°) de nationalité française, demeurant 8 grande rue 78290 CROISSY sur SEINE pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

000010

Désignation de l'entreprise : Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Adresse de l'entreprise : Rue du textile, Zone industrielle Vridi
15 BP 035 Abidjan 15 Côte d'Ivoire
Numéro d'identification : 7502025 Z

BILAN - SYSTEME NORMAL : ACTIF

Exercice clos le : 31 décembre 2007
Durée : 12 mois

Réf.	ACTIF	Exercice 2007			Exercice 2006			Variation
		Brut	Amort./Prov.	Net	Brut	Amort./Prov.	Net	
	ACTIF IMMOBILISÉ (1							
AD	**Immobilisations incorporelles**	67 892 587	31 832 207	36 060 380	31 832 207	31 832 207		36 060 380
AI	**Immobilisations corporelles**	4 457 199 722	3 840 926 783	616 272 939	4 428 147 114	3 682 351 173	745 795 941	(89 523 002)
AQ	**Immobilisations financières**	44 336 863	21 095 000	23 241 863	48 392 063	21 095 000	27 297 063	(4 055 200)
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	4 569 429 172	3 893 853 990	715 575 182	4 508 371 384	3 735 278 380	773 093 004	(57 517 822)
	ACTIF CIRCULANT							
	Stocks							
	Marchandises	212 323 841	43 475 957	168 847 884	217 011 623		217 011 623	(48 163 739)
	Matières premières et autres approvisionnements	1 071 790 010	206 207 303	865 582 707	809 464 725	267 922 055	541 542 670	324 040 037
	En-cours	252 260 069	75 694 834	176 565 235	334 383 735	5 826 946	328 556 789	(151 991 554)
	produits fabriqués	971 141 696	193 361 131	877 780 565	904 819 455	115 999 739	788 819 716	(111 039 151)
BB	Total	2 507 515 616	618 739 225	1 888 776 391	2 265 679 538	389 748 740	1 875 930 798	12 845 593
	Créances et emplois assimilés							
	Fournisseurs, avances versées	93 560 025		93 560 025	31 719 721		31 719 721	61 840 304
	Clients	2 130 211 786	397 469 596	1 732 742 190	1 750 594 457	522 414 671	1 228 179 786	504 562 404
	Autres créances	121 381 510		121 381 510	88 666 723		88 666 723	32 614 787
BG	Total	2 345 653 321	397 469 596	1 947 683 725	1 870 980 901	522 414 671	1 348 566 230	599 017 495
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	4 853 168 937	1 016 208 821	3 836 460 116	4 136 660 439	912 163 411	3 224 497 028	611 863 088
BT	TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (III)	1 271 099 343		1 271 099 343	1 025 297 684		1 025 297 684	1 245 801 659
BT	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	11 733 697 452	4 910 062 811	6 823 034 641	9 670 329 507	4 647 441 791	5 022 887 716	1 800 146 925

Désignation de l'entreprise : Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Adresse de l'entreprise : Rue du textile, Zone industrielle Vridi
15 BP 035 Abidjan 15 Côte d'Ivoire
Numéro d'identification : 7502029 Z

BILAN - SYSTEME NORMAL : PASSIF

Exercice clos le : **31 décembre 2007**
Durée : **12 mois**

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice 2007	Exercice 2006	Variation
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
CA	**Capital**	**740 000 000**	**740 000 000**	
CC	**Primes et réserves**			
CF	Réserves indisponibles *Réserve légale*	**148 000 000**	**148 000 000**	
CG	Réserves libres *Réserves F.N.I.*	**375 547 661**	**375 547 661**	
CH	Report à nouveau + ou -	**1 683 903 609**	**1 696 327 842**	**(12 424 233)**
CI	**Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)**	**435 371 317**	**61 575 767**	**373 795 550**
	Total TOTAL CC	**2 642 822 587**	**2 281 451 270**	**361 371 317**
CK	**Autres capitaux propres**			
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés *(PFC)*	**265 582 305**	**263 129 509**	**2 452 796**
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)**	**3 648 404 892**	**3 284 580 779**	**363 824 113**
	DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
	Provisions pour risques et litiges	**15 551 109**	**4 312 696**	**11 238 413**
	Provision indemnités de fin de carrière	**92 667 016**	**149 848 181**	**(57 181 165)**
DF	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)**	**108 218 125**	**154 160 877**	**(45 942 752)**
DG	**TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)**	**3 756 623 017**	**3 438 741 656**	**317 881 361**
	PASSIF CICULANT			
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	**26 132 418**	**4 384 125**	**21 748 293**
	TOTAL DETTES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
DI	Clients, avances reçues	**263 974 051**	**254 924 557**	**9 049 494**
DJ	Fournisseurs d'exploitation	**2 225 531 706**	**777 510 615**	**1 448 021 091**
DK	Dettes fiscales	**320 670 391**	**252 134 726**	**68 535 665**
DL	Dettes sociales	**72 320 298**	**71 341 075**	**979 223**
DM	Autres dettes	**157 782 760**	**57 532 624**	**100 250 136**
DN	Risques provisionnés			
	Total	**3 040 279 206**	**1 413 443 597**	**1 626 835 609**
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)**	**3 066 411 624**	**1 417 827 722**	**1 648 583 902**
DT	**TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)**		**166 318 338**	**(166 318 338)**
BT	**TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)**	**6 823 034 641**	**5 022 887 716**	**1 800 146 925**

Désignation de l'entreprise : Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Adresse de l'entreprise : Rue du textile, Zone industrielle Vridi

Numéro d'identification : 7502029 Z

COMPTE DE RÉSULTAT (1ère partie)

Exercice clos le : **31 décembre 2007**
Durée : **12 mois**

Réf.	CHARGES (1ère partie)		Exercice 2007 12 mois	Exercice 2006 12 mois	Variation
	ACTIVITÉ D'EXPLOITATION				
RA	Achats de marchandises		1 933 553 025	809 669 445	1 123 883 580
RB	- Variation de stocks	(- ou +)	4 687 782	43 500 007	(38 812 225)
		TOTAL	1 938 240 807	853 169 452	1 085 071 355
		(Marge brute sur marchandises voir TB)			
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		4 639 365 357	2 235 841 883	2 403 523 474
RD	- Variation de stocks	(- ou +)	(262 325 285)	226 061 818	(488 387 103)
		TOTAL	4 377 040 072	2 461 903 701	1 915 136 371
		(Marge brute sur matières voir TG)			
RE	Autres achats		456 423 928	274 695 362	181 728 566
RH	- Variation de stocks	(- ou +)			
RI	Transports		377 755 952	201 628 797	176 127 155
RJ	Services extérieurs		1 044 633 919	728 296 517	316 337 402
RK	Impôts et taxes		176 398 380	152 419 189	23 979 191
RL	Total Autres charges	*(cpte 65 : PP+prov stocks & clients)*	1 061 039 706	944 538 303	116 501 403
		TOTAL	3 116 251 885	2 301 578 168	814 673 717
		(Valeur ajoutée voir TN)			
RP	Charges de personnel (1)		537 356 091	525 705 593	11 650 498
	(1) dont personnel extérieur				
RQ		*(Excédent brut d'exploitation voir TQ)*			
	Dotations aux amortissements		183 139 901	209 659 429	(26 519 528)
	Dotations provisions départ & retraite (Indemnité Fin de Carrière)		92 667 016	149 848 181	(57 181 165)
	Dotations provisions fluctuation des cours (PFC-cuivre)		265 582 305	263 129 509	2 452 796
RS	Dotations aux amortissements et provisions	*(Amortissements + IDR + PFC)*	541 389 222	622 637 119	(81 247 897)
RW	**Total des charges d'exploitation**		10 510 278 077	6 764 994 033	3 745 284 044
		(Résultat d'exploitation voir TX)			

Réf.	PRODUITS (1ère partie)			Exercice 2007 12 mois	Exercice 2006 12 mois	Variation
TA	Ventes de marchandises			2 529 003 867	984 153 432	1 544 850 435
TB	*MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES*	*590 763 060*	*130 983 980*			
TC	Ventes de produits fabriqués			6 880 429 726	4 620 277 546	2 260 152 180
TD	Travaux, services vendus			272 718 312	113 301 101	159 417 211
TE	Production stockée (ou déstockage)		(- ou +)	(15 801 425)	225 683 014	(241 484 439)
TF	Production immobilisée			5 957 441	4 453 143	1 504 298
			TOTAL	7 143 304 054	4 963 714 804	2 179 589 250
TG	*MARGE BRUTE SUR MATTÈRES (TF- RC&RD)*	*2 766 263 982*	*2 501 811 103*			
TH	Produits accessoires *	*(ventes emballages = cpte 707)*			106 313	(106 313)
TI	*CHIFFRE D'AFFAIRES(TA+TC+TD+TH)*	*9 682 151 905*	*5 717 838 392*			*3 964 313 513*
TJ	*dont à l'exportation*	*4 388 074 441*	*2 040 197 466*			*2 347 876 975*
	%	45,32%	35,68%			
TK	Subventions d'exploitation					
	Autres produits - PP divers			134 971 462	76 907 855	58 063 607
	Autres produits - Reprise provision Stocks			389 748 740	151 542 184	238 206 556
	Autres produits - Reprise provision Clients			522 414 671	378 873 083	143 541 588
TL	Autres produits	*(cpte75 : PP+repr.prov stocks & clients)*		1 047 134 873	607 323 122	439 811 751
TN	*VALEUR AJOUTÉE (TA à TL- RA à RL)*	*1 287 910 030*	*938 646 350*			*349 263 680*
TQ	*EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TN-RP)*	*750 553 939*	*412 940 757*			*337 613 182*
	Reprise provisions départ & retraite (IDR)			149 848 181	127 494 682	22 353 499
	Reprise provisions fluctuation des cours (PFC)			263 129 509	127 968 763	135 160 746
TS	Reprises de provisions	*(IDR+ PFC)*		412 977 690	255 463 445	157 514 245
TT	Transferts de charges					
TW	**Total des produits d'exploitation**			11 132 420 484	6 810 761 116	4 321 659 368
TX	**RÉSULTAT D'EXPLOITATION**	(bénéfice (+) ; Perte (-)		622 142 407	45 767 083	576 375 324

Désignation de l'entreprise : Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Adresse de l'entreprise : Rue du textile, Zone industrielle Vridi
Numéro d'identification : 7502029 Z

COMPTE DE RÉSULTAT (2ème partie)

Exercice clos le : 31 décembre 2007
Durée : 12 mois

Réf.	CHARGES (2ème partie)	Exercice 2007 12 mois	Exercice 2006 12 mois	variation
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE			
SA	Frais financiers	4 816 201	3 551 274	1 264 927
SF	Total des charges financières	4 816 201	3 551 274	1 264 927
	(Résultat financier voir UG)			
SH	Total des charges des activités ordinaires	10 515 094 278	6 768 545 307	3 746 548 971
	(Résultat des activités ordinaires voir UI)			
	HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (H.A.O.)			
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations (valeur nette comptable)	8 264 886	5 827 727	2 437 159
SL	Charges H.A.O.			
SM	Dotations H.A.O. *(dot. Risques & Litiges)*	15 551 109		15 551 109
SO	Total des charges H.A.O.	23 815 995	5 827 727	17 988 268
	(Résultat H.A.O. voir UP)			
SR	Impôts sur le résultat	175 508 710	15 000 000	160 508 710
SS	Total participation et impôts	175 508 710	15 000 000	160 508 710
ST	TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	10 714 418 983	6 789 373 034	3 925 045 949
	(Résultat net voir UZ)			

Réf.	PRODUITS (2ème partie)		Exercice 2007 12 mois	Exercice 2006 12 mois	variation
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE				
UA	Revenus financiers		5 401 920	2 247 085	3 154 835
UF	Total des produits financiers		5 401 920	2 247 085	3 154 835
UG	RÉSULAT FINANCIER (+ ou -)	585 719 (1 304 189)			
UH	Total des produits des activités ordinaires		11 137 822 404	6 813 008 201	4 324 814 203
UI	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (1) (+ ou -)	622 728 126 44 462 894			
UJ	(1) dont impôt correspondant				
	HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (H.A.O.)				
UK*	Produits des cessions d'immobilisations (prix de cession)		7 655 200	37 940 600	(30 285 400)
UL	Produits H.A.O.				
UM	Reprises H.A.O. *(Repr. Risques & Litiges)*		4 312 696		4 312 696
UN	Transferts de charges				
UO	Total des produits H.A.O.		11 967 896	37 940 600	(25 972 704)
UP	RÉSULTAT H.A.O. (+ ou -)	(11 848 099) 32 112 873			
UT	TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS		11 149 790 300	6 850 948 801	4 298 841 499
UZ	RESULTAT NET bénéfice (+) ; Perte (-)		435 371 317	61 575 767	373 795 550

Désignation de l'entreprise : Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Adresse de l'entreprise : Rue du textile, Zone industrielle Vridi

Numéro d'identification : 7502029 Z

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

Exercice clos le : **31 décembre 2007**
Durée : **12 mois**

1ère PARTIE : DETERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE - Charges décaissables restantes + Produits encaissables restants)à l'exclusion des)cessions d'actif immobilisé

		E.B.E.	(=TQ)	**750 553 939**
(SA) Frais financiers	**4 816 201**	(TT) Transferts de charges d'exploitation		
(SC) Pertes de change		(UA) Revenus financiers		**5 401 920**
(SR) Impôts sur le résultat	**175 508 710**	(UL) Produits H.A.O.		
Total (I)	**180 324 911**	Total (II)		**755 955 859**

CAFG : Total (II)-Total (I)= **575 630 948** N-1= **396 636 568**

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distribution de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 575 630 948 (+) 74 000 000 (-) **501 630 948** N-1= **396 636 568**

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (E.B.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks(²) + Var. Créances(²) + Var. Dettes circulantes(²)

Variation des stocks : N - (N-1)	Emplois augmentations (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou	**48 163 739**
(BD) Matières premières	**324 040 037**	ou	
(BE) En-cours		ou	**151 991 554**
(BF) Produits fabriqués		ou	**111 039 151**
(A) Variation globale nette des stocks	**12 845 593**	ou	

Variation des créances : N - (N-1)	Emplois augmentations (+)		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	**61 840 304**	ou	
(BI) Clients	**504 562 404**	ou	
(BJ) Autres créances	**32 614 787**	ou	
(BU) Ecart de conversion-Actif		ou	
(B) Variation globale nette des créances	**599 017 495**	ou	

Variation des dettes circulantes : N - (N-1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentations (+)
(DI) Clients, avances reçues		ou	**9 049 494**
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		ou	**1 448 021 091**
(DK) Dettes fiscales		ou	**68 535 665**
(DL) Dettes sociales		ou	**979 223**
(DM) Autres dettes		ou	**100 250 136**
(C) Variation globale nette des dettes circulantes		ou	**1 626 835 609**

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)		ou	**1 014 972 521**

EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

E.T.E. = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	Exercice 2007		Exercice 2006
Excédent brut d'exploitation	**750 553 939**		**412 940 757**
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources) (- ou +)	**1 014 972 521**		**(237 586 123)**
- Production immobilisée (TF)	**(5 957 441)**		**(4 453 143)**
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	**1 759 569 019**		**170 901 491**

000015

Désignation de l'entreprise : Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Adresse de l'entreprise : Rue du textile, Zone Industrielle Vridi

Numéro d'identification : 7502029 Z

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

Exercice clos le : **31 décembre 2007**
Durée : **12 mois**

2è PARTIE : TABLEAU

Réf.		Exercice 2007		Exercice 2006
		Emplois	Ressources	(E- ; R+)
	I. INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS			
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/cesions d'immobilisations incorporelles	**36 060 380**		
FC	Acquisitions/cesions d'immobilisations corporelles	**97 826 585**	**3 600 000**	**(37 099 434)**
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/cesions d'immobilisations financières		**4 055 200**	**(269 240)**
FF	**INVESTISSEMENTS TOTAL (net)**	**126 231 765** ou		**(37 368 674)**
FG	**II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)**	ou	**1 014 972 521**	**(237 586 123)**
FH	**A- EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER (FF+FG)**	ou	**888 740 756**	**(274 954 797)**
FI	**III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)**	ou	**21 748 293**	**(81 187 194)**
FK	**B- EMPLOIS TOTAUX À FINANCER**	ou	**910 489 049**	**(356 141 991)**
	V. FINANCEMENT INTERNE			
FL	Dividendes (Emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	**74 000 000**	**575 630 948**	**396 636 568**
FS	**C- RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT**	ou	**501 630 948**	**396 636 568**
FT	**EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C-B)**	ou	**1 412 119 997**	**40 494 577**
	VIII. VARIATION DE LA TRÉSORERIE			
	Trésorerie nette (+ ou -)			
FU	à la clôture de l'exercice **2 271 099 343**			
FV	à l'ouverture de l'exercic **858 979 346**			
	Variation ----> **1 412 119 997**			
FW	**Variation Trésorerie :** (+si Emploi ; - si Ressources)	**1 412 119 997** ou		**40 494 577**
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : <<différences bilantielles>>.

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1			Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement	(F.d.R.) : FdR(N) - FdR(N-1) = (DG/PASSIF-AZ/ACTIF)	ou		**375 399 183**
Variation du B.F. global	(B.F.G.) : BFG(N) - BFG(N-1)	ou		**1 036 720 814**
Variation de la trésorerie	(T) : T(N) - T(N-1)	ou	**1 412 119 997**	
		TOTAL	**1 412 119 997**	**1 412 119 997**

000016

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Immeuble Alpha "2000"
23ème étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

ECR INTERNATIONAL

Cocody Danga Nord
Rue B28 – Lot 16 – Ilôt 14
01 BP.4050
Abidjan 01

SICABLE

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)

000017

SICABLE

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Immeuble Alpha "2000"
23ème étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

ECR INTERNATIONAL

Cocody Danga Nord
Rue B28 – Lot 16 – Ilôt 14
01 BP.4050
Abidjan 01

Aux Actionnaires
SICABLE S.A
15 BP. 35
Abidjan 15

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE SICABLE

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne de Câbles (SICABLE) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du Système Comptable OHADA.

2. Organisation administrative, gouvernement d'entreprise et contrôle interne

En application des dispositions des articles 12 et 16 de l'Instruction n° 31/2005 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise ;
- au contrôle interne.

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre du dispositif de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires en la circonstance.

2.1 Organisation administrative et gouvernement d'entreprise

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

2.2 Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significative les comptes au 31 décembre 2007 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

3. Autres vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 15 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Edouard Messou
Associé

ECR International

Charles Aïé
Associé

SICABLE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438
ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES
COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)

000022

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Immeuble Alpha "2000"
23ème étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

ECR INTERNATIONAL

Cocody Danga Nord
Rue B28 – Lot 16 – Ilôt 14
01 BP 4050
Abidjan 01

Aux Actionnaires
SICABLE S.A
15 B.P. 35
Abidjan 15

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 à 448 dudit Traité, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposées.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2007

2.1 Mandat de recouvrement du crédit de TVA de F.CFA 538 millions détenu par PRYSMIAN TELECOM CABLES ET SYSTEMES France sur l'Etat de Côte d'Ivoire

Administrateur concerné

PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France représentée par Monsieur Jean-Claude FREBAULT.

Nature et modalités

La société PRYSMIAN TELECOM CABLES ET SYSTEMES France qui détient une créance de F.CFA 538 millions sur l'Etat de Côte d'Ivoire au titre de crédit de TVA a donné mandat à la SICABLE pour le recouvrement de cette somme.

En contrepartie de ses diligences, la convention prévoit une rémunération forfaitaire de F.CFA 187 millions pour la SICABLE à l'encaissement du crédit de TVA, les frais et/ou débours éventuels étant à sa charge.

Aucun recouvrement n'est intervenu au 31 décembre 2007 et aucune rémunération n'a été perçue par la SICABLE.

2.2 Convention d'Assistance Technique de PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France à SICABLE

Administrateur concerné

PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France représentée par Monsieur Jean-Claude FREBAULT.

Nature et modalités

Assistance technique apportée par la société PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France à SICABLE.

Rémunération par versement à PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France d'une redevance annuelle fixée à 3,8 % de la valeur hors taxes des facturations de câbles.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, la redevance comptabilisée s'élève à F.CFA 260 millions hors taxes.

3. REMUNERATIONS EXECTIONNELLES ALLOUEES AUX ADMINISTRATEURS

Au cours de l'exercice 2007, la société a couvert les frais de déplacement et de séjour en Côte d'Ivoire des administrateurs pour les participations aux différentes réunions du Conseil d'Administration, pour un montant total de F.CFA 7 millions.

Abidjan, le 15 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Edouard Messou
Associé

ECR International

Charles Aïé
Associé